



Règlement intérieur du Zoo-Refuge La Tanière

BIENVENUE A LA TANIÈRE,

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre zoo-refuge, La Tanière.

Nos équipes veilleront à ce que vous passiez un agréable moment et que vous puissiez profiter pleinement de tous nos amis les animaux. Nous mettons un point d'honneur à respecter l'Homme, l'environnement et la société dans tout ce qu'elle entreprend et met à notre disposition. La Tanière est une propriété privée.

Afin de garantir un environnement plaisant et votre sécurité ainsi que celle de nos animaux, les règles exposées dans le présent règlement se devront d'être respectées.

En franchissant le seuil de La Tanière, vous déclarez l'accepter sans condition.

Le présent règlement s'applique pour l'ensemble des lieux et bâtiments de La Tanière, ouverts au public. Il s'applique aux visiteurs ainsi qu'à toute personne étrangère aux services internes présente dans l'établissement, y compris pour des raisons professionnelles.

Le présent règlement intérieur peut évoluer au fil du temps. Il est consultable sur notre site internet www.lataniere-zoorefuge.com. Les visiteurs sont invités à vérifier ces dispositions à chaque visite du zoo-refuge.

Préambule :

Notre zoo-refuge, La Tanière, est un site sensible. Veillez à le préserver en respectant la faune et la flore, sans prélever ni dégrader. Nos animaux sont des animaux domestiques et sauvages. Nous vous demandons de les respecter ainsi que leur environnement et les dispositifs de sécurité (clôtures, barrières, fossés, grillages, parois vitrées, plantations...), que nous avons mis en place. Vous devez emprunter uniquement les sentiers mis à votre disposition pour la visite. Il est interdit de franchir ou d'escalader les barrières et d'emprunter les accès privés ou réservés aux services internes.

Conditions d'accès et visite de La Tanière :

La Tanière se réserve le droit d'inspecter visuellement les effets personnels à l'entrée et à l'intérieur du zoo-refuge pour des raisons de sécurité.

En cas de refus de la part du visiteur, La Tanière se réserve le droit de lui en interdire l'accès.

L'entrée est interdite à toute personne non munie d'un billet d'entrée. Celui-ci doit être en cours de validité et devra être conservé durant toute la visite et être présenté en cas de contrôle. Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable pour entrer au zoo-refuge.





Quel que soit leur âge, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes qui en ont légalement la garde et sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer.

Si vous désirez sortir du zoo-refuge et être réadmis plus tard dans la même journée, assurez-vous auprès d'un employé présent avant la sortie/les tourniquets d'avoir tous les éléments nécessaires pour votre réadmission (tickets, tampons, ...).

Les horaires d'ouverture de La Tanière zoo-refuge sont amenés à évoluer au fil des saisons. Ils sont consultables à tout moment sur notre site internet (<https://lataniere-zoorefuge.fr/visiter/acces-horaires/#horaires>)

Les dernières admissions ont lieu 1h30 avant la fermeture.

En fin de journée, certains animaux commencent à regagner leurs loges intérieures 1h avant la fermeture du site.

Conditions d'accès :

Les Billets disponibles à l'achat en ligne sont :

- Les bébés de 0 à 3 ans (gratuit et obligatoire pour entrer sur le site)
- Le tarif « Enfants » qui s'entend de 3 à 11 ans
- Le tarif « Adultes » qui est applicable à partir de 12 ans et +
- Le tarif Groupes / CE / Associations (valable à partir de 25 billets payants)

Chaque Billet donne droit à une entrée unique pour une personne au zoo-refuge La Tanière. Dans tous les cas les Billets sont non échangeables et non remboursables. Leur revente est interdite. Toute sortie sans tampon est définitive.

Pour les Billets datés et sauf dispositif exceptionnel expressément communiqué par le zoo-refuge, l'entrée est uniquement valable le jour figurant sur le billet.

Pour les Billets non datés, l'entrée est valable 5 ans à compter de la date d'achat.

Les Billets vendus à tarifs préférentiels (Pass Time®, Personnes en situation de handicap) ne sont disponibles qu'aux caisses du zoo-refuge La Tanière et nécessitent impérativement la présentation d'un justificatif.

Les détenteurs de contremarques (billets adultes ou enfants sans QR Code) acquises à l'occasion d'un parrainage ou d'un achat sur l'un de nos stands éphémères, doivent impérativement se présenter à la billetterie du zoo-refuge afin de les convertir en Billet QR Code valide.

Le Pass Annuel vous permet d'accéder au site en illimité pendant ses jours et horaires d'accès au public, dans la limite de ses capacités d'accueil. Cet abonnement est vendu uniquement sur place, à l'accueil du zoo-refuge.





Le Client reconnaît avoir pris connaissance des réductions auxquelles il aurait éventuellement pu prétendre pour sa visite. Si ces tarifs ne sont pas proposés sur le Site Internet, il y renonce ou accepte d'acheter ses Billets en caisse le jour de sa visite.

Pour des raisons de sécurité, l'achat de Billets non datés ou de contremarques ne garantit pas l'accès au zoo-refuge La Tanière en cas de forte affluence ou de jauges imposées par les autorités.

Contrôle des Billets :

Le visiteur muni de son Billet imprimé est invité à se présenter à l'accueil du zoo-refuge La Tanière, directement au point de contrôle. L'accès se fait dans l'ordre d'arrivée des visiteurs en possession d'un Billet au point de contrôle. Seul le Billet avec QR Code est valable.

Tout Billet est systématiquement contrôlé à l'entrée du zoo-refuge La Tanière. Ce contrôle s'effectue par la lecture du QR Code figurant sur le Billet.

Garantie de visite :

En cas d'évènements exceptionnels, de fortes intempéries ou par nécessité, les horaires d'ouverture pourront être modifiés sans préavis. Certains enclos ou services peuvent faire l'objet d'un retard d'ouverture ou d'une fermeture pour travaux ou remise en état, en raison de leur saisonnalité, de conditions climatiques défavorables, de conditions de sécurité insuffisantes ou en vue d'aménagements complémentaires. La Tanière pourra être amenée à fermer, sans préavis, tout, ou partie de ses infrastructures.

Cette fermeture partielle ne pourrait alors donner lieu à un quelconque remboursement.

En plus d'être un lieu de vie et de fin de vie, La Tanière est un lieu de soin et de convalescence pour de nombreux pensionnaires. Les enclos qui jalonnent le parcours ont été conçus pour laisser la possibilité à chaque animal de se présenter spontanément au public ou de s'isoler. Le refuge ne garantit donc pas la présence de tous ses pensionnaires sur le parcours de visite, le bien-être de chaque animal restant prioritaire.

Ces absences ou non présentation de pensionnaires ne pourront donc également donner lieu à un quelconque remboursement.

La Direction se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès ou encore d'évacuer le zoo-refuge si le taux de fréquentation se révélait trop élevé, pour des raisons de sécurité, en cas de «force majeure» ou de jauges imposées par les autorités.

L'accès au zoo-refuge dans le cadre de visites particulières ou d'évènements privés, en dehors des horaires d'ouverture au public, est soumis à des règles particulières dont les invités et les organisateurs auront connaissance au préalable.



Règles de vie :

Pour rentrer dans le zoo-refuge, une tenue correcte est exigée. Le port de chaussures, d'un haut et d'un bas est obligatoire en toute circonstance. Un comportement conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs est demandé. La Direction se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne ne respectant pas ces consignes. Les vols, troubles à l'ordre public, violences verbales et physiques, propos insultants, fraudes, escroqueries, états d'ébriété, atteintes aux bonnes mœurs, malveillances, non-respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur, racisme, etc... peuvent amener La Tanière à intervenir et prendre les mesures qui s'imposent, que ce soit d'aviser les forces de police, engager un dépôt de plainte ou reconduire le visiteur à l'extérieur de l'enceinte du zoo refuge sans aucune compensation, remboursement ou autres recours.

Pour des raisons de sécurité, le port d'une tenue recouvrant totalement le visage, de costumes et/ou de masques en dehors des dispositifs de protection sanitaire est interdit sauf pour raisons médicales. En cas de non-respect de ces exigences vestimentaires, l'accès au zoo refuge pourra être refusé.

Il est impératif de respecter la propreté des lieux et des installations aménagées, le calme et le bien-être des visiteurs comme des pensionnaires.

A l'exception des chiens-guides et d'assistance, qui doivent être tenus en laisse et rester sous la bonne garde de leur propriétaire, les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du zoo-refuge.

Il est strictement interdit d'abandonner ou de déposer des animaux domestiques et/ou sauvages au zoo-refuge ainsi qu'à ses abords.

Les consignes affichées à l'intérieur du Zoo Refuge La Tanière telles que les interdictions d'accès, les signalisations, avertissements, limites d'âge, le nombre maximum de visiteurs etc.,, doivent être systématiquement respectées.

Merci de noter qu'il est interdit d'introduire dans l'enceinte du parc :

- Toute substance illicite, chimique, inflammable et/ou dangereuse ; boisson alcoolisée, bouteille en verre, objet dangereux (et notamment toute arme de nature offensive ou défensive, quelle que soit sa catégorie)
- Des objets de nature à troubler la tranquillité des visiteurs et des animaux (vuvuzela, porte-voix, radios ou tout appareil bruyant et portable, pétards et/ou dispositifs bruyants, les drones ou tout autre jouet télé ou radiocommandé)
- Tout élément suspendu tels que des cerfs-volants ou ballons de baudruche
- Tout objet volumineux et/ou encombrant et en particulier les bagages et/ou valises.

Il est interdit de pique-niquer au sein du zoo-refuge La Tanière, en dehors des zones prévues à cet effet, reconnaissables par une signalétique dédiée. Aucune nourriture ne doit être laissée sur place ni distribuée aux animaux. Les déchets doivent être jetés dans les poubelles mises à disposition.





Les arts (peinture, dessin, photographie) exercés par des amateurs et à titre personnel, sans trépied ou support, sont autorisés en dehors des périodes de fortes affluences et de crise sanitaire dans les parties ouvertes, sous réserve de ne pas gêner les visiteurs. Il convient de ne pas franchir les allées et les limites de sécurité.

La pratique d'activités physiques sportives est interdite au sein du zoo-refuge. Il est interdit de courir de façon inconsidérée, d'utiliser des patins à roulettes, bicyclette, trottinette ou de tout autre engin de déplacement, motorisé ou non en dehors des dispositifs purement médicaux.

Ainsi seuls les poussettes, fauteuils roulants et déambulateurs sont autorisés.

Il est strictement interdit de fumer en dehors des zones prévues à cet effet (cigarettes et cigarettes électroniques), de consommer de l'alcool et /ou des substances illicites dans l'enceinte du Zoo Refuge La Tanière.

La mendicité, la vente et/ou l'échange de biens et/ou de prestations de service par les visiteurs sont interdits dans l'enceinte de La Tanière et ses abords.

Il est interdit de distribuer des imprimés et/ou de coller des affiches et/ou d'effectuer des sondages d'opinion sans l'autorisation écrite préalable de la Direction. Il est également interdit d'organiser des rassemblements et/ou de prononcer des discours, de mener une action de propagande, de récolter des fonds, de faire de la publicité, de distribuer, d'échanger ou de vendre des objets au sein de La Tanière et ses abords, sans l'autorisation écrite préalable de la Direction.

La Tanière n'est pas responsable de dommages causés aux visiteurs par des tiers.

Les visiteurs sont responsables de tous dommages et/ou dégradation qu'ils pourraient causer à La Tanière du fait de leur personne ou des personnes / objets dont ils ont la garde.

La Tanière ne pourra être tenue responsable des vols, pertes ou dégradations des objets personnels dans l'enceinte du zoo-refuge.

Parking visiteurs et dépose bus/taxis :

L'accès au Parking visiteurs ainsi qu'au dépose bus/taxis n'est autorisé qu'aux seules personnes désireuses de visiter le site de La Tanière.

L'accès des animaux, à l'exception des chats et des chiens tenus en laisse sur le parking, est interdit.

Les visiteurs sont tenus de ne pas laisser leurs animaux domestiques sans surveillance dans leurs véhicules. Votre animal de compagnie est un "être sensible" que vous devez placer "dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce" (article L. 214-1 du Code rural). La Tanière se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires en cas de manquement à cette disposition.





La prestation fournie par le Parking visiteurs se limite à la mise à disposition d'un emplacement de stationnement aux usagers durant leur visite sur le site de La Tanière qui n'assume aucune obligation de garde ou de surveillance des véhicules en stationnement.

L'usager s'oblige à respecter l'ensemble des règles du code de la route français.

Il est interdit de stationner sur les voies de circulation, d'accès ou de sortie du Parking visiteurs ainsi qu'au niveau du dépose bus/taxis, ou en tout autre endroit où une interdiction de stationner serait signalée de façon expresse (emplacements pour visiteurs à mobilité réduite, pour opérations de secours et service).

Ces stationnements abusifs étant de nature à causer des troubles graves, le personnel de La Tanière pourra prendre toute mesure susceptible de rétablir un fonctionnement normal, y compris faire procéder à l'enlèvement du véhicule à la charge de l'usager.

Les usagers sont tenus de ranger correctement leur véhicule sur les emplacements prévus à cet effet, sans débordement sur la place contiguë ni chevauchement de ligne.

Il est interdit de jeter tout objet sur le Parking visiteurs ainsi qu'au niveau du dépose bus/taxis en dehors des poubelles de tri sélectif disposées à cet effet.

L'usager devra laisser la place de stationnement dans l'état où il l'a trouvée à son arrivée et sera responsable des dégâts survenus de son fait ou du fait de ses passagers.

Le lavage de tout type de véhicule est interdit dans l'enceinte du Parking visiteurs ainsi qu'au niveau du dépose bus/taxis, ainsi que toute autre opération d'entretien, telle que vidange, graissage, etc.

Le parking du refuge ne dispose pas d'aire de services pour les camping-cars (aucun raccordement). La vidange et le stationnement de nuit y sont interdits.

Le Parking visiteurs n'assurant pas de garde ou de surveillance des véhicules en stationnement La Tanière ne pourrait être tenue responsable des dégâts causés aux véhicules ou à leur contenu en cas notamment de collision, incendie, tentative de vol, vol ou acte de vandalisme.

L'usager est responsable de tous les accidents et dommages qu'il provoque et doit établir une « déclaration d'accident » en présence d'un responsable du Parking visiteurs.

Objets trouvés :

Les objets trouvés sont disponibles à l'entrée du zoo-refuge. Au terme d'un an et un jour, ils seront détruits ou donnés à une association.

Les objets de valeur/administratifs seront transmis à la Préfecture de police dans les 15 jours.





Prises de vues / Tournages :

Vous pouvez prendre des photos, filmer et/ou réaliser des enregistrements sonores dans le zoo-refuge La Tanière pour autant qu'ils soient destinés à votre unique usage personnel. Cela ne doit toutefois jamais déranger les autres visiteurs.

Les drones et appareils volants sont strictement interdits dans l'enceinte du refuge.

La prise de photos et d'enregistrements à usage professionnel et/ou commercial ne peut être exercée qu'avec autorisation expresse, préalable et écrite du département communication du Zoo-refuge La Tanière.

Les visiteurs sont informés qu'en cas de captation commerciale ou de tournage d'un film ou d'un reportage au sein du zoo-refuge réputé lieu touristique, leur image est susceptible d'y figurer et d'être reprise.

Sécurité :

En cas d'alerte de sécurité, sur le territoire ou sur la zone où se trouve le zoo-refuge La Tanière, des mesures de sécurité et de contrôle des personnes pourront être mises en œuvre à l'entrée et dans l'enceinte du site.

Afin d'éviter tout accident, il est strictement interdit de passer les mains, les doigts, des bâtons ou autres objets à travers les barreaux ou grillages ou de jeter les objets dans les enclos des animaux. Il est interdit de tenter de pénétrer dans les enclos, de franchir les limites de sécurité, de passer par-dessus le garde-corps, d'asseoir ou de passer un enfant par-dessus le garde-corps, de rechercher un contact avec un animal et d'entrer dans les locaux de services.

Afin d'assurer la protection des visiteurs ainsi que celles de la faune et la flore, il est défendu de : grimper aux arbres, quitter les allées, marcher sur les plantations et les massifs, circuler sur les pelouses, cueillir des fleurs, prélever du bois ou des branches, ainsi que d'effaroucher les animaux sur le site. Toute dégradation devra être signalée à un membre du personnel de La Tanière.

Il est interdit de nager ou de se baigner dans les étangs ou plans d'eau.

La Tanière est un lieu piéton. La circulation de véhicules motorisés et/ou électrique, en dehors des véhicules de services et véhicules autorisés ou pour raison médicale, est interdite. Les véhicules autorisés doivent circuler à une vitesse maximale de 10 km/h.

Il est interdit d'utiliser ou d'emprunter les véhicules /vélos du personnel de La Tanière.

L'encombrement des voies d'accès pompiers, des bornes incendies et des équipements liés à la sécurité du site, est interdite.

Le public est informé qu'au titre de la sécurité, plusieurs caméras sont dispersées sur le site. Ce dispositif vidéo est utilisé aux seules fins de surveillance de la sécurité des personnes et des animaux dans l'enceinte du zoo-refuge.





Tout membre du personnel de La Tanière est chargé de faire respecter les règles du présent règlement intérieur. Les membres du personnel sont en droit de rappeler à l'ordre toute personne qu'ils ne jugeraient pas respecter ces règles.

Animaux :

Par nature, les animaux peuvent présenter un danger de mort et de blessures lors d'une intrusion dans leur environnement et/ou espace vital. Les règles de sécurité indiquées par écrit ou données oralement par nos soigneurs doivent être strictement respectées tout au long de la visite.

De même, il est strictement interdit de nourrir les animaux dans le zoo-refuge. Chacun suit un régime alimentaire individualisé, spécifique à son espèce et son état de santé et validé par l'équipe vétérinaire. D'autres nourritures peuvent donc leur être nuisibles.

Il est interdit de perturber leur tranquillité, chercher à attirer leur attention ou à les exciter en jetant des objets, en faisant du bruit ou en tapant sur les vitres, les grilles ou les barrières des enclos.

Tout contact avec les animaux est interdit en dehors de la mini-ferme.

Un certain nombre de dispositions sont mises en œuvre afin d'éviter la fuite d'un animal : hauteur des clôtures, résistance des enclos, largeur des fossés, barrages en eau empêchant toute évasion des pensionnaires. Les matériaux utilisés pour la construction des enclos sont de qualité pour assurer une solidité dans le temps. Ces espaces sont vérifiés quotidiennement plusieurs fois par jour par le personnel. L'accès aux loges et enclos, et particulièrement ceux hébergeant des animaux réputés agressifs et dangereux pour l'homme, font l'objet de procédures strictes et possèdent des systèmes d'ouvertures conditionnelles.

Malgré toutes les dispositions de préventions et de protections mises en place, le cas de la fuite d'un animal a été étudié, et une procédure mise en place dans le cadre du plan de secours.

Si vous êtes témoin d'un comportement anormal ou d'un accident, prévenez de suite un membre du personnel proche de vous ou appelez le 02.37.34.24.20.

En cas d'échappée constatée, mettez-vous à l'abri dans les zones de replis indiquées sur le site ou vers lesquelles le personnel vous demande de vous replier.

Aire de jeux :

Les espaces de jeux sont strictement réservés aux enfants et interdits aux adultes. Les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou des personnes adultes qui les accompagnent.

Nous vous souhaitons une agréable visite.

L'équipe du zoo-refuge La Tanière



WWW.LATANIÈRE-ZOOREFUGE.FR

📍 Le Grand Archevilliers 28630 Nogent-Le-Phaye
✉ contact@lataniere-zoorefuge.fr
SIRET 81758089700012